

VILLE
DE
PAMIERS

EXTRAIT
du

REGISTRE DES DECISIONS MUNICIPALES

N°: 23-063-AD

**CONVENTION
D'OCCUPATION
PRECAIRE D'UN
LOCAL
38 rue des
Jacobins A
PAMIERS
PAR
L'ASSOCIATION
DES
COMMERCANTS
DE PAMIERS**

Le Maire de la Commune de PAMIERS,

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités
Territoriales,

Vu la délibération en date du 3 juillet 2020 par laquelle le Conseil
Municipal a délégué sans aucune réserve à son Maire et pour la durée du
mandat une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les
décisions qui s'imposent à l'égard des matières énumérées à l'article
L2122-22 susvisé,

DECIDE:

ARTICLE 1^{er} : La Ville de Pamiers loue à l'ASSOCIATION DES
COMMERCANTS DE PAMIERS représentée par Madame Julie
GARROS un local 38 rue des Jacobins à Pamiers.

ARTICLE 2 : Cette location est consentie à titre gracieux à compter du
3 juillet 2023.

ARTICLE 3 : La convention est établie pour une durée de 12 mois, à
compter du 2 juillet 2024.

ARTICLE 4 : La présente est inscrite au Registre des Décisions
Municipales.

Fait en l'Hôtel de Ville, le trois juillet deux mille vingt trois

Pour extrait conforme au Registre
Pamiers le, 3 juillet 2023

Le Maire certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire du présent acte
après transmission en Préfecture le
après publication le *5 juillet 2023*

Pour la Commune de Pamiers
Le Maire Adjoint,

Maryline DOUSSAT VITALE

